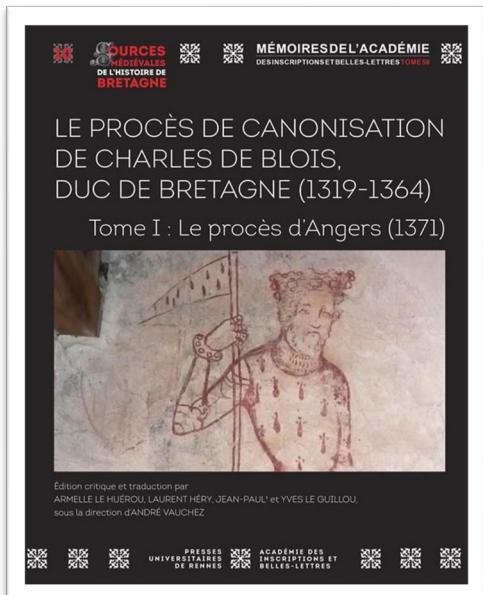


André VAUCHEZ



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage intitulé *Le procès de canonisation de Charles de Blois, duc de Bretagne (+1364)*, t.I : *Le procès d'Angers (1371), édition critique et traduction*, publié sous ma direction par Laurent Héry, Armelle Le Huérou et Yves Le Guillou, Paris-Rennes, AIBL et Presses universitaires de Rennes, 956 p. (« Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres », 59)

Charles de Blois (1319-1364) n'est guère connu aujourd'hui que des spécialistes de l'histoire médiévale et son culte ne semble pas très vivant, même en Bretagne. Il est vrai que son nom est lié à une série d'échecs dont sa mémoire ne put jamais se relever. Les ambitions de ce prince français, neveu du roi Philippe VI, qui se proclama duc de Bretagne, à la mort de Jean III, en vertu de son mariage avec l'héritière du duché, Jeanne de Penthièvre, furent en effet bientôt battues en brèche par Jean de Montfort, puis par son fils, le futur Jean IV,

et leur parti, fermement soutenus par les Anglais. La guerre qui opposa les deux prétendants se termina à la bataille d'Auray, le 29 septembre 1364, où Charles de Blois fut vaincu et tué. Comme il avait la réputation d'être un homme pieux et généreux envers l'Eglise, son entourage entreprit de le faire reconnaître comme un saint par la papauté, afin de ranimer la flamme chez ses partisans en exaltant sa mémoire, et de discréditer du même coup le nouveau duc. La cause de Charles fut aussitôt prise en main par Louis d'Anjou, fils du roi de France Jean le Bon et frère de Charles V, qui était devenu son gendre, en 1360, en épousant sa fille, Marie de Penthièvre. Conformément à la procédure instituée par l'Eglise romaine depuis le début du XIII^e siècle, on organisa alors, avec l'appui du pape Urbain V, puis de son successeur Grégoire XI, un procès de canonisation qui se déroula en plusieurs étapes entre 1367 et 1376. Des enquêtes locales sur les miracles qu'on attribuait au duc Charles au lendemain de sa mort eurent lieu en Bretagne et à Périgueux, puis un procès canonique en bonne et due forme sur sa vie et ses miracles se tint à Angers en 1371. Leurs procès-verbaux furent transmis à la Curie pontificale, à Avignon, et Grégoire XI confia le soin de suivre la procédure jusqu'à son terme à deux cardinaux français, Anglic Grimoard et Guillaume Noëllet, et à un italien Pietro Corsini. Pour des raisons que nous précisons plus loin, le procès n'aboutit pas et Charles de Blois ne fut pas canonisé. Son culte demeura limité à la ville de Guingamp, en particulier à l'église des Frères Mineurs, où il avait été enterré, après la bataille d'Auray, et à quelques églises du duché de Bretagne et de la Mayenne. En 1591, ses reliques furent transférées à l'église Notre-Dame de Grâces, près de Guingamp, où elles se trouvent encore aujourd'hui. A la fin du XIX^e siècle, un moine érudit, Dom François Plaine, et quelques grandes familles de l'aristocratie bretonne s'efforcèrent de relancer sa cause ; le procès reprit et aboutit à la béatification du pieux duc par Pie X en 1904.

En 1921, un franciscain érudit, le P. Albert de Sérent, publia à Saint-Brieuc un volume de 910 pages intitulé *Monuments du procès de canonisation de Charles de Blois, duc de Bretagne, 1320-1364*, contenant l'édition des procès-verbaux de l'enquête qui s'était tenue à Angers, en 1371, sur la vie et les miracles de Charles de Blois, suivie par une étude de Dom Plaine sur l'*Histoire du Bienheureux Charles de Blois*. L'ouvrage présente cependant de graves défauts : le choix du manuscrit dont Albert de Sérent s'est servi pour éditer le procès de canonisation est fâcheux, car celui qu'il avait trouvé aux Archives départementales des Pyrénées Atlantiques, à Pau, était incomplet et moins fiable que le manuscrit latin 4025 de la Bibliothèque Vaticane qu'il a ignoré. En outre, cet éditeur s'est contenté de transcrire le texte latin du procès, sans chercher à identifier ni les personnes – en particulier les témoins –, ni les toponymes très nombreux qui y figurent.

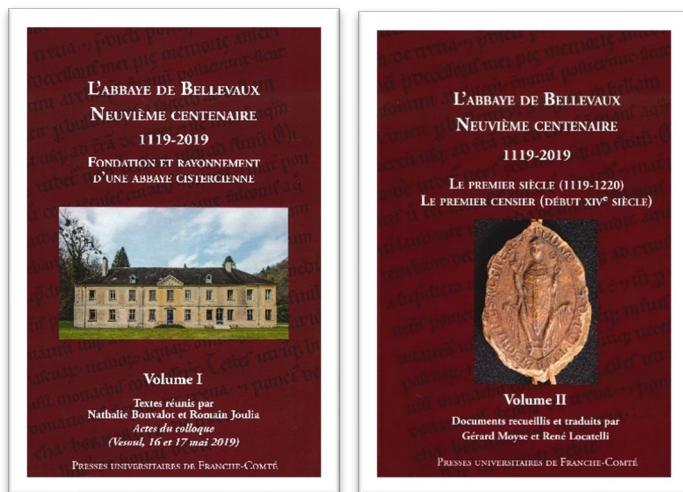
Autour de 1975, alors que je faisais des recherches aux Archives du Vatican en vue de ma thèse de Doctorat, j'eus la bonne fortune d'y découvrir deux recueils manuscrits relatifs au procès de canonisation de Charles de Blois dans le fonds des *Collectorie* (ASV, ms. 434 et 434 A), au milieu de documents relatifs

aux finances du Saint-Siège. Etaient-ils là dès l'origine ou avaient-ils abouti dans ce fonds à la suite d'un classement malencontreux ? Nous ne le saurons jamais, mais c'est sans doute la raison pour laquelle ils avaient échappé jusque là à l'attention des chercheurs, même si Joseph de Loyer et Barthélémy Pocquet du Haut-Jussé en avaient déjà signalé l'existence. Après les avoir examinés, je fus rapidement convaincu de leur intérêt et je publiai en 1978 une analyse détaillée de leur contenu (6). On y trouve en effet de nombreux documents dont Albert de Sérent n'avait pas eu connaissance : dans le ms.434 A , qui comporte 245 folios, figurent, outre les actes du procès d'Angers de 1371, les enquêtes préliminaires sur les miracles attribués à Charles de Blois en Bretagne- en particulier à Guingamp - et à Périgueux entre 1367 et 1372, et le compte-rendu du conflit qui s'engagea à Avignon, en juin 1372, lors de la réception des actes ,les procureurs du duc Jean IV ayant alors essayé – sans succès - de faire obstacle à leur examen par les cardinaux. Malheureusement, ce manuscrit a subi au cours des siècles de sérieux dégâts et la plupart des pages sont amputées de leur tiers inférieur.

Le ms. *Collettorie* 434 de l'Archivio Storico Vaticano n'est pas moins précieux, dans la mesure où il contient l'ensemble des actes de procédure consécutifs à la réception du dossier de Charles de Blois par la Curie pontificale d'Avignon, entre septembre 1372 et septembre 1376. On y trouve d'abord une série d'articles (*articuli interrogatorii*) qui auraient dû servir pour interroger les témoins, mais que le procureur et promoteur de la cause, le franciscain breton Raoul de Kerguiniou, avait omis lors de l'enquête d'Angers (7) . La suite du manuscrit est occupée par un rapport sur l'ensemble de la procédure (*relatio*), depuis la rubrication des dépositions par les chapelains des cardinaux jusqu'à la liste des vertus que les témoins avaient attribuées au duc défunt, avec les références à leurs propos, ainsi qu'un examen des miracles. Ce document de travail devait être remis au pape et aux cardinaux sous une forme abrégée (*summarium*), afin qu'ils puissent décider en consistoire si Charles de Blois devait ou non être considéré comme un saint et vénéré comme tel par l'Eglise romaine. Il est peu probable que cette réunion décisive ait eu lieu , car Grégoire XI quitta précipitamment Avignon pour Rome le 13 septembre 1376 avec une partie de la Curie, sans qu'aucune décision ait été prise au sujet de la canonisation du défunt duc de Bretagne . Les dossiers en suspens restèrent un certain temps en Avignon. A une date inconnue, ils finirent par rejoindre les archives du Vatican et l'on n'en entendit plus parler jusqu'à la fin du XIXe siècle, quand Dom Plaine et certains membres de la noblesse bretonne tentèrent, sans grand succès, de relancer le culte du pieux duc.

Pour des raisons de commodité, la présente édition des textes et documents relatifs à la reconnaissance de la sainteté de Charles de Blois a été scindée en deux volumes : le premier contient les actes du procès de canonisation qui s'est tenu dans la cathédrale d'Angers, puis dans le couvent des Frères Mineurs de cette ville, entre le 10 octobre et le 18 décembre 1371, sous la direction de Louis de Thézard, évêque de Bayeux, et de Jean de La Bernichère, abbé de Saint-Aubin d'Angers. Ce texte n'était pas inconnu, puisqu'Albert de Sérent l'avait publié en 1921. Mais, pour les raisons que j'ai indiquées plus haut, cette édition n'est pas satisfaisante, dans la mesure où elle comporte des lacunes, et surtout où l'on n'y trouve aucune identification des personnes et des lieux mentionnés dans les procès-verbaux de l'enquête. Nous en avons donc donné une édition critique fondée sur deux manuscrits contemporains inconnus d'Albert de Sérent (Ms. *Vat.Lat.* 4025 et Archivio Segreto Vaticano, *Collectorie* 434A) et enrichie de nombreuses notes historiques et de références bibliographiques. Le second tome contiendra les procès-verbaux des enquêtes locales, qui eurent lieu à Guingamp et à Périgueux, entre 1367 et 1372, sur les miracles attribués à Charles de Blois depuis sa mort, les pétitions adressées au Saint-Siège par certains évêques bretons en faveur de sa canonisation, et surtout l'ensemble des actes de la procédure qui se déroula à la Curie d'Avignon, depuis l'arrivée du dossier, en juin 1372, jusqu'à la *relatio* finale de 1376.

Comme la langue latine n'est plus guère connue aujourd'hui, même dans les milieux universitaires, il nous a paru essentiel de traduire en français l'ensemble du dossier pour le rendre accessible. Pour cela, nous avons eu la chance, grâce à l'aimable entremise de son fils Yves, de pouvoir bénéficier de la traduction de l'enquête d'Angers de 1371, réalisée par Jean-Paul Le Guillou (+2019). Ce dernier a transposé en style direct les propos des témoins, qui avaient été transcrits en style indirect par les notaires lors de la rédaction des procès-verbaux des auditions. L'ensemble de ce dossier présente un intérêt particulier, dans la mesure où il s'agit d'un des rares cas, pour l'époque médiévale, où une procédure de canonisation peut être suivie de bout en bout, depuis les premiers miracles survenus quatre ans après la mort de Charles de Blois jusqu'à l'examen critique des témoignages par les chapelains des cardinaux à la Curie romaine et à la préparation d'un consistoire, qui devait statuer sur la reconnaissance de la sainteté du duc défunt mais ne put avoir lieu.



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage collectif intitulé *L'abbaye de Bellevaux, Neuvième centenaire, 1119-2019*, vol. I : *Fondation d'une abbaye cistercienne*. Textes réunis Nathalie Bonvalot et Romain Joulia, 371 p., et vol. II : *Le premier siècle de l'abbaye (1119-1220) et le premier censier (début XIV^e siècle)*. Documents recueillis et traduits par Gérard Moyse et René Locatelli, 421 p., Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2022.

Dans la préface qu'elle a donnée à ces deux volumes, notre correspondante Eliane Vergnolle souligne que cette publication

associe l'étude archéologique de cette abbaye cistercienne du diocèse de Besançon, fondée en 1119, et la traduction intégrale des textes latins d'un fonds documentaire d'une richesse exceptionnelle, conservé aux Archives Départementales de la Haute-Saône, ce qui constitue en soi un événement historiographique rare. En effet, pour célébrer le neuvième centenaire de cet établissement monastique dont il ne subsiste aucune trace médiévale aujourd'hui, les médiévistes franc-comtois ont mis au point et développé un programme de recherches comprenant à la fois fouilles et prospection de son site et de ses domaines, en particulier des granges, et l'édition de tous les actes le concernant pendant le premier siècle de son existence, ainsi que de son premier censier conservé, qui date des débuts du XIV^e siècle. L'abbaye de Bellevaux ne présente pourtant aucun trait remarquable : fille de Morimond, elle n'était que l'une des douze abbayes cisterciennes que l'on comptait en Franche-Comté à la fin du XII^e siècle, dont seules survivent aujourd'hui celles d'Acey et de la Grâce-Dieu. Mais le caractère exceptionnel de son fonds archivistique, qui correspond intégralement à celui qui a été déposé aux Archives de Vesoul en 1791, permet d'aller plus loin qu'ailleurs dans l'étude de ses origines – 309 actes, dont une cinquantaine émanant du Saint-Siège, sont conservés, édités et traduits pour le premier siècle de son existence- et de son développement. Les débuts de Bellevaux furent fulgurants : entre 1120 et 1160, avec l'appui de l'archevêque de Besançon Anseri (+1134) et de quelques grands lignages aristocratiques, le temporel fut rapidement constitué à partir de donations foncières, ce qui permit la création de plusieurs granges exploitées par des convers et la création de quatre abbayes-filles dont celle de Lucelle, à la frontière de l'Alsace et de l'évêché de Bâle. Après une période de troubles liés au conflit entre la papauté et Frédéric Barberousse, l'abbaye retrouva d'autant plus vite ses terres et ses droits que, contrairement à l'archevêque, elle avait le bon choix en restant fidèle au pape Alexandre III. Elle connut ensuite un second souffle jusqu'au début du XIII^e siècle et devint même un centre de pèlerinage où l'on vénérait les reliques de S.Pierre de Tarentaise (+1174), qui y était décédé et fut canonisé par Célestin III en 1191. De nombreux donateurs laïcs obtinrent des moines le privilège de se faire inhumer dans l'abbaye, en particulier plusieurs de la famille des seigneurs de La Roche, ce qui nous vaut un précieux document envoyé d'Athènes en 1212 par le duc Othon de La Roche. L'abondance des sources pour cette époque permet de suivre dans le détail les procédures qui ont rendu possible l'accroissement de son temporel, en particulier le rôle majeur de dames de la noblesse locale, étudié de façon approfondie et originale par Laurence Delobette, et celui des curés des villages environnants qui furent souvent les intermédiaires entre celles-ci et les moines. De bonnes pages sont également consacrées à l'étude des *laudations*, élaborées à la suite d'une réunion où tous les membres d'un lignage avaient validé les aliénations consenties par un de ses membres, souvent moyennant diverses compensations de la part des moines. Les modalités de l'association entre ces derniers et les laïcs font l'objet d'intéressants développements, en particulier au sujet des formes de dépendance des femmes vis-à-vis de l'abbaye à laquelle elles s'étaient « données » à des degrés très variés. Une bibliographie commentée due à Benoît Chauvin figure à la fin du premier volume. De façon générale il fait souligner l'excellente présentation et la qualité de la cartographie qui permet de suivre jusque dans le détail la formation des granges, qui disparurent au cours du XIV^e siècle, et l'évolution du temporel de l'abbaye de Bellevaux.

Le second des deux volumes peut paraître plus austère, puisqu'il contient une édition intégrale des actes relatifs à ce monastère pendant le premier siècle de son existence et de son censier le plus ancien, précieux document récapitulatif de ses revenus, tous traduits en français moderne, qu'ils aient été rédigés en latin ou en français médiéval. On ne peut qu'admirer le travail que représente cette traduction, effectuée par Gérard Moyse et René Locatelli, qui répond à un besoin effectif, dans la mesure où la langue latine n'est plus guère connue des étudiants et des chercheurs, et en féliciter chaleureusement les auteurs.



J'ai l'honneur de faire l'hommage à l'Académie de l'ouvrage intitulé *Au service de la ville. L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon 1700-2020*.

Sous la direction de Georges Barale et Louis Faivre d'Arcier, Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon et Archives municipales de Lyon, Lyon, 2021, 304 pages, illustrations, index, bibliographie. ISBN : 2.908949-51-2.

Cet ouvrage collectif a été publié à l'occasion d'une exposition du même titre prévue aux Archives municipales de Lyon du 19 mai au 30 Septembre 2021, manifestation occultée par la pandémie. C'est grand dommage car outre l'intérêt des œuvres rassemblées, rarement vues du grand public, le livre est un excellent outil de travail pour qui s'intéresse à l'Histoire en général et à l'histoire sociale de la ville de Lyon en particulier.

Fondée en 1700 dans l'esprit de l'Europe des Lumières, l'Académie des sciences, belles-Lettres et arts de Lyon (ASBLA), telle qu'elle s'est construite au cours du temps, comporte

plusieurs classes qui couvrent pratiquement tous les domaines de la connaissance. Industriels, ingénieurs et médecins ont leur place auprès des antiquisants, des écrivains, des artistes. Dans sa diversité, l'action de l'Académie et de ses membres reflète assez exactement l'ensemble de la société lyonnaise dans ses élites économiques et intellectuelles, et les toponymes de la cité reconnaissante conservent un souvenir très représentatif de ses académiciens. Les plus démunis sont aussi présents au travers des préoccupations philanthropiques de l'ASBLA et de ses réflexions sur l'enseignement ou l'hygiène. Il en résulte un abondant ensemble d'archives, de traités, d'instruments, d'œuvres d'art, conservé en majorité à l'Académie, aux Archives municipales ainsi qu'au Musée des beaux-arts. Ces documents permettent aux différents auteurs de brosser un panorama des activités des académiciens « au service de la ville ».

Le passé antique de Lugdunum les intéresse au premier chef (texte de **J. Burdy**). Bien avant la création de l'Académie, l'humaniste Jacob Spon (1647-1685) et les antiquaires du Grand Siècle se passionnaient pour les inscriptions et médailles sorties du sol lyonnais. En 1704, l'un des premiers académiciens, le père Dominique de Colonia, étudiait l'autel taurobolique découvert à Fourvière, puis l'avocat André Clapasson prenait en 1742 l'exemple du réseau romain des aqueducs pour aborder le problème de l'alimentation en eau de la ville moderne. Cette approche pragmatique est une caractéristique de l'esprit de l'ASBLA et du talent lyonnais pour les sciences appliquées. Un bon exemple est le mémoire *De la céramie (sic) et principalement des vases sigillés des anciens avec les procédés pour les imiter et les rendre applicables à nos usages* rédigé par François Artaud en 1823 (**G. Bruyère**) : venu à Lyon comme dessinateur pour l'industrie de la soierie, Artaud devint un véritable archéologue, multipliant les études agrémentées de précieuses illustrations, notamment *Lyon souterrain ou observations archéologiques faites dans cette ville depuis 1794 jusqu'en 1836*. Durant un quart de siècle à la tête du musée aménagé dans l'ancienne abbaye Saint-Pierre, Artaud fit entrer des œuvres aussi majeures que les tables Claudiennes ou une Koré athénienne archaïque (qui passait pour une statue d'Isis). Il recueillit des documents sur l'Égypte ancienne qui alimentèrent de savantes discussions sur le déchiffrement des hiéroglyphes : une belle lettre de Champollion du 24 Septembre 1820 commente un relief dont Artaud lui avait fait parvenir une lithographie (**G. Galliano**). Cette démarche consistant à inscrire le passé de Lyon dans le contexte général de l'Antiquité s'est poursuivie jusqu'à nos jours : Amable Audin (1899-1990), issu de la longue tradition des imprimeurs humanistes lyonnais illustrée au XVII^e siècle par les Anisson, dirigea durant trente ans les fouilles de Fourvière et de l'amphithéâtre de la Croix-Rousse : ses nombreuses publications sur la topographie de Lugdunum sont définitives.

Les académiciens s'impliquèrent généreusement dans l'aménagement et l'embellissement de la cité (**J.-P. Donné**). L'agrandissement du site urbain, la localisation des cimetières, l'installation de moulins près du fleuve pour approvisionner les habitants en farine, l'amélioration des voies de communication, autant de préoccupations concernant le bien public qui sont abordées par le biais de mémoires ou de concours. Ainsi, un prix offert en 1810 pour résoudre la question suivante : « quel serait le moyen le plus sûr et le moins dispendieux d'amener dans l'intérieur de la ville de Lyon, des eaux abondantes et salubres », reprenait le thème traité par Clapasson (*supra*).

Née des Lumières, l'ASBLA prit naturellement part aux débats sur l'économie et l'emprise qu'elle exerce sur la société (**P. Crépel**). D'abord favorables aux idées nouvelles de la Révolution, les académiciens en refusèrent les excès (on se souvient que Lyon se rebella contre la Convention en 1793). Ils se montrèrent également circonspects face aux théories radicales, mais la question ouvrière ne pouvait manquer de se poser avec les crises sociales de l'industrie lyonnaise (révolte des canuts en 1831 et 1834) et l'ASBLA préconisa la création de sociétés de secours mutuels et de prix de bienfaisance.

Cette politique, aujourd'hui trop facilement jugée paternaliste, se manifeste avec éclat dans l'action en faveur de l'enseignement, avec un fort intérêt pour ses aspects techniques (**M. Lavigne-Louis**). Alors que Rousseau publiait *Émile* (1762), le « major general » Claude Martin (1735-1800)¹ léguait à Lyon une part de l'immense fortune qu'il avait amassée en Inde afin de créer des écoles pour garçon et filles, sous la devise *Labore et Constantia* : ainsi sont nés les établissements de La Martinière, où les élèves reçoivent un apprentissage théorique et pratique, suivant les méthodes introduites par le physicien Charles Henri Tabareau (1790-1866). Les théories de l'abbé Noirot, le « Socrate lyonnais » (1793-1880), furent diffusées par ses nombreux élèves dont beaucoup devinrent académiciens. L'Ecole Centrale (1857), la SEPR (Société d'enseignement du Rhône, 1864), l'ESCIL (École supérieure de chimie industrielle de Lyon, 1883) furent créées pour former ouvriers et ingénieurs, la plupart sortis des élites de La Martinière.

Dans la section des Sciences (**G. Barale**), s'illustrèrent des génies tels qu'André-Marie Ampère (1810-1892) ou Jean-Baptiste Guimet (1785-1871), inventeur du « bleu Guimet ». A côté de la Chimie, la Botanique y tient une grande place : l'œuvre de Pierre Poivre (1719-1286), « l'intendant des Mascareignes », a été célébrée par un ouvrage récent² Les collections de l'ASBLA, le médailler légué en 1763 par Pierre Adamoli, les Cabinets d'Histoire naturelle de Louis de Puget et de Jérôme Pestalozzi, constituent le noyau initial des musées de la ville.

La médecine lyonnaise à l'ASBLA (**Ph. Jaussaud** et **J. Chevallier**) se caractérise par les préoccupations des académiciens pour l'hygiène, la prophylaxie, la lutte contre la peste et autres épidémies, contre la tuberculose, toujours dans cette recherche d'application pratique du progrès des connaissances. Persuadé de l'influence du milieu social sur le comportement, Alexandre Lacassagne (1844-1921), rendu célèbre dans les gazettes par la résolution du crime de « la malle sanglante » (1890), fut l'inventeur de la balistique judiciaire et contribuera au développement de l'école d'anthropologie criminelle de Lyon, ancrée dans le laboratoire du palais de Justice (créé en 1910).

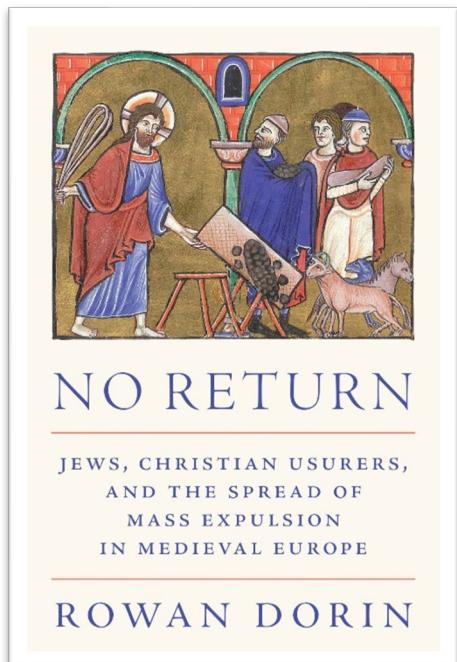
La section littéraire (**D. Reynaud**) a certes connu des conflits fâcheux avec les Encyclopédiste et Jean-Jacques Rousseau : le *Discours sur l'utilité des sciences et des arts* (1752) de Charles Borde contre l'état de nature, suscita une verte réponse du citoyen de Genève. Cependant l'ASBLA peut s'honorer d'avoir élu comme correspondants Bernouilli, Buffon, Chaptal, le président de Brosses, Franklin, les Jussieu, Joseph Montgolfier, Parmentier, Horace de Saussure, et même Voltaire, peut-être plus surprenant dans ces cercles bienpensants.

¹ Voir *Le « Major general » Claude Martin 1735-1800*, Actes de la journée d'hommage au fondateur des établissements « La Martinière » organisée par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon le 29 Novembre 2018, édités par Jean-Marie-Lafont, Georges Barale et Marguerite Yon-Calvet, ouvrage publié avec le concours de la Fondation Claude-Martin, Lyon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, 2019, 310 pages ; Hommage déposé à l'AIBL le 5 Juin 2020.

². *Pierre Poivre 1719-1786. L'intendant des Mascareignes*, Actes de la célébration pour le tricentenaire de sa naissance, édités par Jean-Pol Donné, Jean-Marc Gohier et Marguerite Yon-Calvet, Éditions de l'Académie, Lyon, 2022 ; Hommage déposé à l'AIBL, 03 Mars 2023.

L'Académie des beaux-arts (**I. Collon**) ne fut créée qu'en 1713 avant de fusionner en 1758 avec l'Académie des sciences et belles-lettres. Les artistes, dont beaucoup vivaient grâce à l'industrie de la soie, formèrent une « école de Lyon » originale, avec Jean-Michel Grobon, Fleury Richard, Pierre Revoil, Jean-Jacques de Boissieu, Antoine-Marc Chenavard : leur goût pour les scènes familières fait penser à des Préraphaelites ou des Nazaréens qui seraient structurés par les leçons de David et d'Ingres. Dons et legs de ces artistes à l'ASBLA lui constituèrent un patrimoine exceptionnel de peintures, sculptures, dessins et gravures, qui s'ajoutent aux dons de précieuses bibliothèques, comme celle de François Artaud (*supra*).

Des nombreux exemples judicieusement choisis dans ce patrimoine de l'ASBLA jalonnent la démonstration. Une bibliographie clôt chaque section, un index des noms d'académiciens cités dans le texte facilite la consultation de cet ouvrage qu'une illustration de grande qualité rend aussi agréable qu'utile.



J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur, Rowan Dorin, professeur à l'Université de Standford, l'ouvrage intitulé *No return. Jews, Christian Usurers and the Spread of Mass Expulsion in Medieval Europe*, Princeton University Press, Princeton et Oxford, 2023, issu de sa thèse placée sous la direction de Daniel L. Smail et soutenue à Harvard en 2015.

On remarquera d'emblée que l'ouvrage est publié dans la prestigieuse collection *Histories of Economic Life* de Princeton University Press et le fait éclaire la nature de la très belle enquête menée par l'auteur. L'introduction le souligne. Une vaste bibliographie s'est attachée à analyser, à l'échelle des régions européennes concernées, ou en suivant au contraire les mouvements d'une dynamique d'ensemble, les phénomènes médiévaux d'expulsions des communautés juives dont l'histoire a été par là même inscrite dans celle, plus longue et générale, de la diaspora juive. Peu d'études en revanche ont été consacrées à l'expulsion des prêteurs chrétiens et en premier lieu des Lombards. Or, entre le début du XIII^e siècle et le milieu du siècle

suivant, toutes les régions qui ont chassé leurs populations juives ont expulsé également les prêteurs étrangers chrétiens ou, en Angleterre, des marchands italiens accusés d'usure. Au début du X^e siècle, la réflexion sur l'usure et la volonté d'expulser ceux qui la pratiquent ne séparent toujours pas chrétiens et juifs. Le projet de l'auteur, ambitieux, original, s'explique de la sorte : proposer, sur près de quatre siècles, une histoire inédite des liens entretenus par l'usure – quels qu'aient été les usuriers – et la pratique de l'expulsion. L'analyse commence au début du XII^e siècle lorsque la pensée de l'Eglise en matière d'usure commence à évoluer. Elle se déploie jusqu'au X^e siècle, alors que la question de l'expulsion resurgit suscitant, de la part des autorités ecclésiastiques et politiques, des réponses variées selon les espaces géopolitiques.

En montrant que ce sont les usuriers, et non les seuls prêteurs juifs, qui sont visés, l'auteur parvient à extraire les pratiques d'expulsion du cadre problématique, uniquement religieux, dans laquelle elles étaient traditionnellement confinées. La question de l'usure, de sa définition, et plus largement du prêt d'argent, est replacée au centre de la réflexion. Se situant à la pointe avancée d'un mouvement historiographique qui a été amorcé par les historiens médiévistes depuis un certain nombre d'années, cet ouvrage fait le lien entre les recherches illustrant le recours généralisé au prêt d'argent dans les économies rurales et médiévales des derniers siècles du Moyen Âge – toutes ces sociétés vivaient à crédit – et les enquêtes dédiées aux évolutions du discours ecclésiastique médiéval sur l'argent, les échanges et les modalités de circulation de la richesse.

L'architecture générale du livre est très bien pensée. *No Return* s'ouvre avec une riche introduction qui propose une remarquable réflexion sur l'historiographie à disposition, ses limites et ses apories, les sources, leurs défis et leurs lacunes, dont en particulier la quasi disparition de tous les livres de comptes des prêteurs autorisant à reconstruire leurs opérations financières. Suivent trois parties. La première montre comment l'intrication entre expulsion, juifs et usure est construite au XII^e siècle dans la théologie et le droit canon, avant que les autorités ecclésiastiques et séculières ordonnent au siècle suivant, dans les deux royaumes d'Angleterre et de France, les premières expulsions. La deuxième partie s'organise autour du second concile de Lyon (1274) et des canons contre l'usure, dont le célèbre canon *Usurarum voraginem* qui permet l'expulsion des usuriers étrangers. Il s'agit ensuite d'examiner, dans les constitutions synodales, les pénitentiels et la prédication, l'histoire de la diffusion de ce canon, un texte qui est copié et recopié dans des centaines de manuscrits. On découvre, au long de la troisième partie, de l'Angleterre à la France, des Pays-Bas à la péninsule italienne, les conséquences du concile de Lyon. La fermeté prévaut en Angleterre et en France. Ailleurs, évêques et pouvoirs laïques continuent à laisser opérer les prêteurs. Tandis que se

transforment les cartes des implantations des communautés juives et lombardes, les canonistes reprennent la réflexion sur les sanctions devant frapper l’usure et une interprétation se fait jour qui finit par s’imposer dans le royaume d’Aragon en 1492. Si les usuriers chrétiens méritent le bannissement, les sanctions à l’égard des Juifs, dénoncés collectivement comme des usuriers, doivent être au moins égales ou plus sévères. Un canon, qui répondait aux préoccupations de clercs qu’inquiétait surtout l’activité croissante des prêteurs italiens, Astesans ou Lucquois, est utilisé pour justifier que s’ouvre l’âge d’une nouvelle intolérance à l’égard des juifs.

En parvenant à articuler une puissante réflexion d’ensemble qui laisse, sur une période de quatre siècles, toute leur place aux discontinuités chronologiques, aux variations régionales, aux mécanismes de contagion des pratiques, en s’appuyant sur une vaste typologie des sources, en liant l’histoire de l’économie à celle du droit canon, Rowan Dorin a écrit un livre d’un immense intérêt qui introduit à une histoire générale – connectée pour reprendre les mots de l’auteur – de l’expulsion de masse. Le but ultime de cet ouvrage est effet de montrer comment opéra l’invention, dans les sociétés européennes occidentales, alors que rien de similaire n’exista par exemple à Byzance, des pratiques d’expulsions collectives.